

MODIFICATIONS APPORTÉES AU 1^{ER} MAI 2015

Politique d'exercice des droits de vote

Modification à la Politique d'exercice des droits de vote (Caucus) le 26 février 2015.

Guide de gestion de l'actif

- **Portefeuille de référence (page 24)**
 - Changement à l'indice de référence DJ-UBS \$CAD pour Bloomberg Commodity Index \$CAD
 - Changement à l'indice de référence DEX long terme pour FTSE TMX Canada long terme
 - *Diminution de 1,25 % du poids visé dans la classe d'actif « Actions Canadiennes », soit de 15,50 % à 14,25 %.*
 - *Augmentation de 1,25 % du poids visé dans la classe d'actif « Infrastructure », soit de 2,75 % à 4,00 %.*

Annexe C – Liste des produits de gestion

- Actions canadiennes :
 - Retrait : Foyston, Gordon & Payne au 1^{er} mai 2015.
- Actions étrangères :
 - Mise à jour : Comgest – Actions marchés émergents
GMO - Fonds GMO Foreign Small companies
Munder Capital pour Trivalent Investments
 - Ajout : Unigestion - Fonds Unigestion All Country World Equities
- Autres Placements alternatifs :
 - Retrait : BlackRock au 1^{er} avril 2015

Annexe D – Mandats de gestion des produits de gestion en gestion distincte

- Modification de la table des matières :
 - Mise à jour : Munder Capital pour Trivalent Investments
 - Retrait : Foyston, Gordon & Payne au 1^{er} mai 2015.
- Mandats de gestion des produits de gestion en gestion distincte :
 - Mise à jour : Canso, PH&N et Trivalent Investments

Annexe E – Politiques de placement des produits de gestion en gestion commune

- Modification de la table des matières :
 - Ajout : Unigestion - Fonds Unigestion All Country World Equities
 - Mise à jour : HR Stratégies – Fonds HRS Multi-Beta Absolu (MBA)
 - Retrait : BlackRock au 1^{er} avril 2015
- Politiques de placement des produits de gestion en gestion commune :
 - Ajout : Unigestion - Fonds Unigestion All Country World Equities
 - Mise à jour : Comgest, HR Stratégies, Investec, PH&N, Pimco
 - Retrait : BlackRock et Wellington

Annexe F – Structure de gestion

- **Actions Canadiennes**

- *Élimination de l'allocation visée avec « Foyston, Gordon & Payne » (étant actuellement de 1,50 %).*
- *Augmentation de 0,25 % du poids visé avec « Letko Brosseau », soit de 9,50 % à 9,75 %.*